

Editorial : la loterie de la longévité

Autor(en): **Probst, Jean-Robert**

Objektyp: **Preface**

Zeitschrift: **Généralions : aînés**

Band (Jahr): **33 (2003)**

Heft 4

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

La loterie de la longévité

Impressum

Editeur

Société coopérative Aïnés,
sans but lucratif

Directeur d'édition

Jean-Robert Probst
jrprobst@magazinegenerations.ch

Secrétariat de rédaction

Mariette Muller-Schertenleib
mmuller@magazinegenerations.ch

Rédaction

Bernadette Pidoux
bpidoux@magazinegenerations.ch
Catherine Prélaz
cprelaz@worldcom.ch

Secrétariat

Sylvia Pasquier,
Isabelle Bosson, Dominique Rochat

Administration et rédaction

Passage Saint-François 10
Case postale 2633, 1002 Lausanne
Tél. 021 321 14 21
Fax 021 321 14 20
Secrétariat ouvert
de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 16 h 30

Abonnements

11 numéros par an Fr. 45.-
Etranger Fr. 53.- (37.- €)

Internet

www.magazinegenerations.ch

Collaborateurs réguliers

Jean-Pierre Baud,
Gérard Blanc, Ariane Geiser,
Daniel Grivel, Marie-Thérèse Jenzer,
Guy Métrailler, Pécub, Françoise de
Preux, Jean-Philippe Rapp, Nicole
Rohrbach, Skyll, Jean-Paul de Sury,
Annette Wicht, Urs Zeier.

Fondateur

Yves Debraine

Régie des annonces

Publimag SA
Yves Hautier chef de vente,
Alain Bühner, Product Manager
Rue Etraz 4, 1003 Lausanne
Tél. 021 321 41 88
Fax 021 321 41 99
lausanne@publimag.ch
www.publimag.ch

Concept graphique et PAO

Pierre Maleszewski
paopima@worldcom.ch

Impression

Imprimeries Réunies Lausanne s.a.
Tirage: 43 000 exemplaires



■ Il ne se passe plus un jour sans que l'on évoque le futur du 2^e pilier. Le taux d'intérêt sera prochainement abaissé de 4 à 3,25% et les rentes de 7,2 à 6,8% du capital. Attention, casse-cou!

Dans notre société de consommation, où tout augmente plus vite que les rentes, la moitié des retraités doivent encore se contenter de leurs revenus AVS. Comment font-ils pour vivre avec un peu plus de 2000 francs par mois? Mystère et poil à gratter! Ils le font, un point c'est tout.

Pour ces démunis, les chamailleries politiques qu'entraîne la première révision de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP ou 2^e pilier) paraissent bien futiles. Pourtant, elles concernent les jeunes retraités et tous les employés qui cotisent depuis 1985, dans l'espoir légitime de récupérer leur argent lorsque l'heure de la retraite aura sonné.

Confrontés à des équations savantes, politiciens et gestionnaires des caisses de

pension font chauffer leurs calculettes, depuis que les énormes fortunes du 2^e pilier sont menacées. On n'ose songer aux conséquences que pourraient avoir à l'avenir de nouveaux effondrements boursiers.

Pour l'heure, les retraités retirent annuellement 7,2% du capital accumulé durant les années d'activité professionnelle. Dans les dix ans à venir, ce taux diminuera progressivement à 6,8%. Faut-il retirer son capital ou opter pour les rentes à l'âge de la retraite? Pour la femme, la question ne se pose même pas: elle doit retirer son capital, puisque la rente de veuf n'est pas prévue dans la LPP et qu'à son décès, le solde du capital accumulé sera «perdu». Pour l'homme, tout dépend de son espérance de vie. En quinze ans de rentes, il aurait grignoté son capital. Chaque année vécue en plus en fera donc un gagnant à cette espèce de loterie de la longévité. Mais si une majorité de retraités vivent au-delà de 80 ans, où trouverons-nous les milliards nécessaires à alimenter ces rentes?

Jean-Robert Probst